



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 août 2022

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**  
**Présents : 19**  
**Votants : 28**

**OBJET :**  
Rapport annuel 2021 :  
Communauté de Communes  
Albrét Communauté

**N° 094/2022**

L'an deux mille Vingt-et-Deux, le 25 août à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 19 août 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. BUSQUET, SANCHEZ, GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, BES, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, VILLEREGNIER, GARBAY, TESSARIOL, FONTANEL, PRADO, GOUJON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur DUFU qui a donné pouvoir à Madame BES.  
Madame CASEROTTO qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.  
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Madame PRADO.  
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.  
Monsieur VICENTE qui a donné pouvoir à Monsieur GOLFIER.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Monsieur DULOARD qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Madame FONTANEL.

**Absent non excusé :**

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté. Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. Le compte rendu de la séance du 23 juin 2022 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fait que divers textes en vigueur imposent la production de rapports annuels attestant des conditions techniques et financières dans le cadre desquelles sont réalisées certaines activités de service public – déléguées en non.

**AR Prefecture**

047-214701955-20220825-DEL942022-DE  
Reçu le 30/08/2022  
Publié le 30/08/2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Considérant l'exposé du Maire  
Considérant le rapport d'activités annexé  
**DECIDE à l'UNANIMITE**

- De prendre acte de la production du rapport d'activités de la Communauté de Communes Albret Communauté relatif à l'exercice 2021.
- De préciser que ce document est communicable à toute personne qui en fera la demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifie conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
prefecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

